Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

| | |
|---|---|
| **Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche**<br><br>**Sous-direction de la recherche, de l'innovation, du développement et de la coopération internationale**<br><br>**Mission DAR**<br>Adresse : 1 ter avenue Lowendal<br>75700 Paris 07 SP<br><br>Suivi par : Isabelle POULET<br>Tél : 01 49 55 45 27<br>Fax : 01 49 55 80 98<br>Mail : isabelle.poulet@agriculture.gouv.fr | **CIRCULAIRE**<br><br>**DGER/SDRIDCI/MDAR/C2008-2001**<br><br>**Date: 10 janvier 2008** |

Date de mise en application : 3 janvier 2008
Nombre d'annexes : 3

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et messieurs les préfets de région

**Objet :** lancement de l'appel à projets de développement agricole et rural d'innovation et de partenariat pour l'année 2008

**Bases juridiques :** code rural (Livre VIII, titre II) ; loi de finances 2008

**Résumé :** Le ministère de l'agriculture et de la pêche lance un appel à projets doté de 12 millions d'euros pour financer des projets de développement agricole et rural.

**Mots-clés :** appel à projet ; développement agricole et rural

| **Destinataires** | |
|---|---|
| Pour exécution :<br>Préfets de région ;<br>Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt. | Pour information :<br>Préfets de Départements ;<br>Directeurs Départementaux de l'Agriculture et de la Forêt ;<br>Monsieur le Président de l'APCA ;<br>Monsieur le Président de l'ACTA. |

Le ministère de l’agriculture et de la pêche lance un appel à projet de développement agricole et rural d’innovation et de partenariat pour l’année 2008. Vous trouverez le règlement et les dossiers types correspondants en annexe.
Je vous remercie d’en assurer la diffusion la plus large possible.

Le directeur général
de l'enseignement et de la recherche
Jean Louis BUËR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

**Appel à projets de développement agricole et rural**
**d'innovation et de partenariat**
**Règlement 2008**

# 1. Objectifs

L'agriculture est au cœur des enjeux stratégiques, économiques, écologiques et sociétaux de demain. La performance de sa production alimentaire, sa puissance économique porteuse d'emplois, son ancrage territorial, son arrimage à un secteur agro alimentaire exportateur, sa contribution à l'environnement en font un des secteurs majeurs.

L'appel à projets vise à **mobiliser les acteurs du développement agricole et rural (DAR) sur des actions de développement et de recherche appliquée. L'objectif est de répondre aux enjeux de performance de l'agriculture et du monde rural compatibles avec les principes de durabilité des pratiques agricoles tels que confirmés dans les consensus issus du « Grenelle de l'environnement »** :

- **encourager l'innovation**, en explorant de nouveaux domaines, en mettant au point de nouveaux outils ou en renouvelant les méthodes de travail et d'organisation dans la perspective d'une amélioration de la performance écologique et productive de l'agriculture;

- **créer les conditions favorables au développement des processus d'innovation** en associant autour de projets communs des acteurs de toutes les parties prenantes ;

- **améliorer l'efficacité du dispositif de développement agricole et rural :**
  - en confortant le **travail en réseau** au sein des catégories d'acteurs et entre catégories pour le traitement de questions transversales et le développement d'approches systémiques ;
  - en faisant émerger les **compétences** dont l'agriculture aura besoin demain sur le terrain de l'innovation ;

- **produire des références et mettre à disposition les résultats des travaux sous une forme facilement communicable aux agriculteurs et aux acteurs du conseil agricole.** L'information sur les résultats doit être publiée largement et les résultats doivent être disponibles et communicables sur demande à toute personne intéressée.

## 2. Innovation :

Les projets devront contribuer à la mise en place d'une agriculture productive et écologique, qui défend sa compétitivité par la qualité environnementale de ses modes de production.

Ils devront s'inscrire dans l'un des thèmes suivants:

Thème 1 : efficience des intrants en culture et en élevage et adaptation des systèmes d'exploitation pour réduire leur impact sur l'air, l'eau, le sol, la biodiversité et maintenir la potentialité agronomique des sols;

Thème 2 : optimisation de l'utilisation de la ressource en eau ;

Thème 3 : performance énergétique des exploitations : optimisation de l'utilisation de l'énergie et production d'énergie.

L'agriculture biologique entre dans le champ du thème 1. Ce sujet constitue une priorité ministérielle **: une enveloppe d'au moins 1 million d'euros** y est réservée au sein de l'appel à projets.

Les projets devront permettre l'acquisition de références en matière d'**efficacité économique**, **environnementale** et **sociale** ainsi que des propositions en termes de **transfert et valorisation** vers les exploitations et les acteurs du conseil agricole.

Ils pourront concerner notamment la mise au point de méthodes d'observations, de connaissances finalisées, de nouvelles méthodes de conseil, de gestion des risques, d'organisation et de partenariat, à l'échelle nationale ou de territoires pertinents.

## 3. Partenariats :

La qualité et la pertinence **des partenariats** seront des critères d'évaluation des dossiers.

L'appel à projets s'attachera à promouvoir :

- soit des projets favorisant la coordination entre acteurs du **développement agricole et rural** en association avec les acteurs de la **recherche et de la formation ;**

- **soit des projets** réalisés dans le cadre **d'unités mixtes technologiques** et de **réseaux mixtes technologiques labellisés;**

Les dossiers présentés à l'appel à projets « développement agricole et rural pour l'innovation et le partenariat » peuvent s'inscrire dans un projet plus vaste, comprenant des composantes soumises à l'appel à projets de **l'Agence nationale pour la recherche** ou à d'autres appels à projets.

Ces autres appels à projets ont leurs propres objectifs et critères de sélection. Toutefois, dans la présentation du projet, il est souhaitable de mettre en perspective la composante présentée à l'appel à projets « développement agricole et rural pour l'innovation et le partenariat » avec les autres composantes. Lorsque l'ensemble est pertinent et apporte une réelle plus-value pour le développement agricole et rural, la composante soumise au présent appel à projets sera également appréciée en ce sens.

Les partenariats avec des organismes de développement ou des centres de recherche européens sont acceptés et encouragés, dans le cadre de coopérations bilatérales ou de programmes européens, dans la mesure où chaque partenaire étranger assure son propre financement dans le projet.

# 4. Modalités de dépôt des dossiers

### 4.1. Candidats

Les projets d'actions de développement agricole et rural s'inscrivant dans les thèmes énoncés au paragraphe 2 peuvent être déposés par l'ensemble des organismes visés à l'article L 820-2 du code rural.

Lorsque le projet est présenté par un **groupe** d'organismes, celui-ci désignera en son sein un **organisme « chef de file », responsable administratif** et interlocuteur unique du ministère de l'agriculture et de la pêche pour le dépôt des dossiers, ainsi que pour toute question concernant le projet concerné, et coordonnateur de l'exécution du projet retenu.
L'organisme ou le groupe candidat devra également désigner nominativement un **« chef de projet »**, **responsable et pilote technique** de son exécution.

### 4.2. Procédure de constitution des dossiers

La constitution des dossiers ainsi que leur évaluation, se déroulera en deux phases :

- la manifestation d'intérêt ;
- le dossier finalisé.

La phase de manifestation d'intérêt poursuit deux objectifs :

- donner rapidement aux porteurs de projet une indication sur l'intérêt et la solidité de leur dossier pour leur éviter de poursuivre la construction d'un projet ayant une très faible probabilité de succès ;
- permettre des regroupements entre projets similaires.

Seuls les organismes « chef de file » ayant déposé une manifestation d'intérêt complète et dans les délais requis seront admis à déposer un dossier finalisé. Le dossier finalisé doit correspondre au projet décrit dans la manifestation d'intérêt.

### 4.3. Durée des projets

Les projets peuvent être mis en œuvre jusqu'à la date du 31 décembre 2011. Le montant de la subvention accordée correspond à la durée totale de mise en œuvre.

## 4.4. Dispositions financières

Le concours maximal susceptible d'être apporté à un projet est limité à **500.000 € et à 60% du coût total du projet (hors salaires publics).**

Les lauréats de l'appel à projets signeront avec le ministère de l'agriculture et de la pêche une **convention,** qui précisera les modalités de versement de la subvention et de l'exécution du projet. Ces conventions préciseront notamment les modalités de suivi et de contrôle.

## 4.5. Dépôt des dossiers

Les dossiers de manifestation d'intérêt devront être transmis avant le 5 mars 2008 par courriel à l'adresse :
mission.dar.dger@agriculture.gouv.fr

Les dossiers finalisés devront être transmis avant le 12 juin 2008 par courriel à la même adresse.

Un accusé de réception attestera de la bonne réception des fichiers informatiques.
**Un dossier INCOMPLET ou reçu après la date de clôture de la phase de dépôt sera éliminé**.

## 4.6. Dossiers types de candidature

Les dossiers (manifestations d'intérêt et dossiers finalisés) devront être établis suivant les modèles types communiqués sur le site du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Pour favoriser la diffusion des projets et des résultats attendus par les organismes de développement agricole et rural, un bref article doit figurer dans le dossier finalisé et un article plus détaillé doit être produit à la fin du projet.

# 5. Jury d'experts et procédure d'évaluation

## 5.1 Constitution du jury d'experts

Le jury d'experts sera composé de quatorze membres dont le président, désignés *intuitu personae* par le ministre de l'agriculture et de la pêche.
Le jury d'experts comprendra des professionnels agricoles notamment des cadres du développement agricole et rural, des personnes issues du secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur ainsi que de l'administration.

Les membres du jury d'experts sont choisis pour leurs compétences et leur indépendance.

Afin d'éviter le risque de conflit d'intérêts, chaque membre du jury d'experts devra déclarer les intérêts matériels ou moraux le liant à un dossier (manifestation d'intérêt et dossier final) et s'abstenir de participer à l'évaluation de ce dossier ainsi qu'à tout échange le concernant.

Les situations susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts, ainsi que la méthode adoptée pour le traiter, doivent être consignées par écrit dans les comptes-rendus des réunions du jury d'experts.

Les avis rendus le sont au nom du jury d'experts dans son ensemble.

Le secrétariat du jury d'experts est assuré par la mission développement agricole et rural de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche.

## 5.2. Evaluation et sélection

**A l'issue de la phase de dépôt des manifestations d'intérêt**, le jury d'experts examinera les dossiers et exprimera son appréciation sous la forme d'un avis (A : avis favorable, B : avis réservé, C : avis défavorable) accompagné d'un bref commentaire. Il n'y aura pas de présélection à ce stade, mais les porteurs de projet doivent être conscients qu'en cas d'appréciation défavorable, il est fort probable que le jury d'experts confirme sur le dossier finalisé l'appréciation négative portée sur la manifestation d'intérêt sauf amélioration très significative de l'ensemble des éléments du dossier.

En application du plan « Agriculture biologique, horizon 2012» les dossiers relevant du secteur de l'agriculture biologique seront instruits dans le cadre d'une enveloppe financière spécifique.

Les **dossiers finalisés** seront évalués par le jury d'experts qui proposera au ministre une liste de projets sélectionnés.

Le ministre de l'agriculture et de la pêche arrêtera la liste des projets retenus et les montants alloués à chacun.

### 5.3. Critères d'évaluation des projets

Les **manifestations d'intérêt** sont examinées par le jury d'experts sur la base de **critères** dont les principaux sont les suivants (sans préjugé de l'ordre de priorité) :

- Objet du projet et réponse aux enjeux ;
- Partenariats ;
- Pilotage du projet ;
- Résultats attendus, valorisation du projet.

Les **dossiers finalisés** sont examinés par le jury d'experts selon les critères suivants (sans préjugé de l'ordre de priorité) :

- Objet du projet et réponse aux enjeux :
    - Identification de la problématique et pertinence des actions proposées pour répondre à la problématique ;
    - Adéquation du projet dans le thème pour lequel il concourt ;
    - Intérêts économiques, sociaux et environnementaux du projet au regard des enjeux de l'agriculture et du monde rural, prise en compte des politiques publiques ;
    - Intérêt pour les agriculteurs ;
    - Intérêt scientifique et technique le cas échéant ;
    - Caractère innovant du projet par rapport aux pratiques existantes ;

- Partenariats :
    - Compétences de l'organisme chef de file ;
    - Pertinence et pérennité du partenariat par rapport au sujet (RMT, UMT…);
    - Amplitude et complémentarité du partenariat dans l'ensemble recherche/formation/développement ;
    - Intérêt par rapport au développement agricole et rural d'une insertion dans un projet plus large.

- Pilotage du projet :
    - Compétences du chef de projet au regard du sujet traité ;
    - Compétences des partenaires techniques mobilisés (objet des organismes, compétences des personnes) ;
    - Qualité de l'inventaire des connaissances et pratiques existantes sur le sujet ;
    - Clarté de la présentation du projet ;

- Clarté et cohérence de l'organisation de l'exécution du projet (réalisme, calendrier) ;
- Modalités de pilotage du projet ;
- Modalités d'évaluation du projet.

- Résultats, valorisation du projet :
  - Progrès concrets susceptibles de résulter de la réalisation du projet : impacts directs et durables du projet sur les agriculteurs, sur l'agriculture et/ou sur les agents de développement en matière de formation ou de compétence ;
  - Amélioration attendue et valorisation ultérieure des compétences des partenaires ;
  - Qualité de la valorisation prévue des résultats du projet (modes de diffusion et adéquation aux publics cibles, transfert vers d'autres acteurs) ;

- Financement :
  - Adéquation de la subvention demandée au regard des travaux prévus et des résultats attendus ;
  - Cohérence du plan de financement.

## 6. Calendrier

La procédure d'appel à projets se déroulera selon le calendrier suivant :

- début janvier: lancement de l'appel à projets ;
- 5 mars 2008: date limite de dépôt des manifestations d'intérêt ;
- 5 mars 2008/ 23 avril 2008: évaluation des manifestations d'intérêt ;
- 12 juin 2008: date limite de dépôt des dossiers finalisés ;
- 12 juin/1 septembre 2008: évaluation des dossiers finalisés par le jury d'experts ;
- 15 septembre 2008 : **décision du ministre**.

**Tous les renseignements sur cet appel à projets peuvent être obtenus sur le site internet du ministère de l'agriculture et de la pêche (**www.agriculture.gouv.fr**) ou en s'adressant à la mission « développement agricole et rural » de la D.G.E.R, 1 ter avenue de Lowendal , 75 700 Paris 07 SP, tél : 01 49 55 50 91.**
mission.dar.dger@agriculture.gouv.fr

# Appel à projets d'innovation et de partenariat 2008

# Manifestation d'intérêt

**Organisme chef de file :**
**Début :**
**Durée : .....mois (36 mois maximum)**

**IMPERATIF : le dossier de Manifestation d'intérêt doit compter au maximum 7 pages et deux pages d'annexe, sans photo, et être adressé en format texte.**

---

**TITRE (concis, précis) :**

---

**BREF RESUME, destiné à la diffusion : (5 lignes au maximum)**

---

**ORGANISME CHEF DE FILE : (les renseignements suivants sont à fournir impérativement)**
**Nom :**
**Adresse :**
**Téléphone/fax**
**Mail (où sera adressé l'avis du jury) :**

**CHEF DE PROJET : (les renseignements suivants sont à fournir impérativement)**
***le CV du chef de projet est à fournir en annexe***
**Nom, Prénom :**
**Organisme employeur :**
**Adresse :**
**Téléphone/fax :**
**Mail :**

---

**Pièce à joindre au dossier :**

- **CV du seul chef de projet (sans photo)**

## I PRESENTATION GENERALE DU PROJET (2 pages maximum)

### I.1. Sujet du projet

### I.2. Objectifs poursuivis : *(soyez bref et précis)*

### I.3. Les enjeux et la motivation des demandeurs (par rapport aux besoins des agriculteurs, de l'agriculture et du monde rural) :

### I.4. Présentation des actions

### I.5 Partenariats

**I.5.1 Partenaires retenus :** ***(citer les organismes partenaires retenus dans le projet déposé en distinguant 4 catégories de partenaires):***

- ***partenaires techniques impliqués dans la réalisation du projet (destinataires de financements CAS DAR)***
- ***partenaires financiers***
- ***partenaires associés au comité de pilotage du projet***
- ***autres partenaires techniques***

**I.5.2. Préciser les modalités retenues pour le partenariat (par exemple : unité mixte technologique, réseau mixte technologique)**

**I.5.3. Inscription éventuelle de ce projet au sein d'un projet plus vaste présenté dans le cadre d'un autre appel à projet. Préciser les autres volets. Préciser en quoi cela apporte un intérêt supplémentaire en termes de développement agricole et rural pour la partie présentée au présent appel à projet. Expliquer, en l'argumentant, la pertinence et l'intérêt du projet global au regard, d'une part, du sujet traité et d'autre part, du renouvellement souhaité des approches thématiques et des pratiques existantes.**

**II- MOTIVATIONS ET INNOVATIONS (2 pages maximum)**

**II.1. Situation actuelle du projet – Etat des connaissances :**

- **diagnostic initial**
- **bibliographie**
- **expériences déjà conduites**
- **références**
- ….

**II.2. Intérêt social, environnemental, économique, technique, scientifique:**

**II.3. Originalité du projet (par rapport aux expériences similaires) en quoi est-il innovant ?**

**II.4. Liens (éventuels) avec les actions du programme de développement agricole et rural 2008 financé par le ministère de l'agriculture et de la pêche : montrer en quoi les actions proposées sont complémentaires mais distinctes des actions prévues dans le programme**

**III – RESULTATS ATTENDUS ET SUITES DU PROJET (soyez bref et précis : 1 page maximum)**

**III.1 Difficultés que pourrait rencontrer le projet :**

**III.2 Résultats attendus :**

**III.3 Valorisation et communication prévue (sur le projet, sur les résultats) :**

**III.4 Amélioration attendue et valorisation ultérieure des compétences**

**III.5 Suites attendues du projet (décrire notamment comment seront pris les relais techniques et/ou financiers à l'issue du projet) :**

## IV ESTIMATIONS FINANCIERES

Les crédits CAS DAR doivent représenter au maximum 60% du coût total hors salaires publics.

| | **action 1** | **action 2** | **action 3….** | **Total général du projet** |
|---|---|---|---|---|
| **Coût total en €** | | | | |
| **Aide sollicitée CAS DAR** | | | | |
| **Autres concours financiers (détailler par organisme partenaire)** | | | | |
| **Autofinancement** | | | | |

# Appel à projets d'innovation et de partenariat 2008

**Organisme chef de file :**
**Début :**
**Durée : .....mois (maximum 36 mois)**
**N° de(s) la manifestation(s) d'intérêt initiale(s) :**

# Dossier finalisé

**IMPERATIF : le dossier finalisé de candidature doit compter au maximum 25 pages et 5 pages d'annexe, sans photo, et être adressé en format texte.**

---

**TITRE (concis, précis):**

---

**MOTS CLES : (5 au maximum)**

---

**ORGANISME CHEF DE FILE : (les renseignements suivants sont à fournir impérativement)**
**Nom :**
**Adresse :**
**Téléphone/fax**
**Mail (où sera adressée la liste des lauréats) :**

**CHEF DE PROJET : (les renseignements suivants sont à fournir impérativement)**
***Le CV du chef de projet est à fournir en annexe***
**Nom, Prénom :**
**Organisme employeur :**
**Adresse :**
**Téléphone/fax :**
**Mail :**

---

**Pièces à joindre au dossier :**

- **Lettres d'engagement des partenaires (une lettre de chacun des partenaires précisant notamment la participation financière prévue)**
- **CV du seul chef de projet (sans photo)**
- **Tableau des responsables des actions du projet pour chaque organisme, précisant pour chacun le nom, les domaines de compétence et les expériences dans le domaine concerné**

## I PRESENTATION GENERALE DU PROJET

**I.1. Objectifs poursuivis :** ***(soyez bref et précis)***

**I.2. Les enjeux et la motivation des demandeurs (par rapport aux besoins des agriculteurs, de l'agriculture et du monde rural) :**

**I.3. Présentation des actions**

**I.4 Partenariats**

**I.4.1 Partenaires retenus :** ***(citer les organismes partenaires retenus dans le projet déposé en distinguant 4 catégories de partenaires):***

- ***partenaires techniques impliqués dans la réalisation du projet (destinataires de financements CAS DAR, avec lettre d'engagement)***
- ***autres partenaires techniques (hors financements CAS DAR)***
- ***partenaires associés au comité de pilotage du projet***
- ***partenaires financiers***

**I.4.2. Préciser les modalités retenues pour le partenariat (par exemple : unité mixte technologique, réseau mixte technologique)**

**I.4.3. Evolution du partenariat :** ***(préciser si le partenariat a évolué entre la manifestation d'intérêt initiale et le projet déposé)***

**I.4.4. Inscription éventuelle de ce projet au sein d'un projet plus vaste présenté dans le cadre d'un autre appel à projet. Préciser les autres volets, en expliquant le cadre, l'intitulé, l'organisme porteur, le nom du responsable. Préciser en quoi cela apporte un intérêt supplémentaire en termes de développement agricole et rural pour la partie présentée au présent appel à projet. Expliquer, en l'argumentant, la pertinence et l'intérêt du projet global au regard, d'une part, du sujet traité et d'autre part, du renouvellement souhaité des approches thématiques et des pratiques existantes.**

## II- MOTIVATIONS ET INNOVATIONS

### II.1. Situation actuelle du projet – Etat des connaissances :

- **diagnostic initial**
- **bibliographie**
- **expériences déjà conduites**
- **références**
- ….

### II.2. Intérêt social, environnemental, économique, technique, scientifique :

### II.3. Originalité du projet (par rapport aux expériences similaires) : en quoi est-il innovant ?

### II.4. Liens (éventuels) avec les actions du programme de développement agricole et rural 2008 financé par le ministère de l'agriculture et de la pêche : montrer en quoi les actions proposées sont complémentaires mais distinctes des actions prévues dans le programme

## III PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORGANISATION

### III.1. Présentation des actions :

- présentation de la répartition du projet en actions

- pour chaque action préciser :
  - le contenu
  - le calendrier
  - les indicateurs de suivi
  - les indicateurs d'évaluation

**III.2. Equipes techniques mobilisées :** ***présentation par organisme (chambre, institut technique,…) et <u>par action</u> le cas échéant :***
***Distinguer les partenaires déjà mobilisés et les partenaires pressentis***
**Indiquer le nombre d'ETP prévus par catégorie (techniciens, ingénieurs, chercheurs)**

**III.3. Organisation prévue, rôle de chaque partenaire technique** ***(présentation par action le cas échéant) :***

**III.4. Nature, composition et modalités de fonctionnement de(s) l'instance(s) de pilotage :**

**III.5 Modalités d'évaluation du projet**
**Fournir des ''indicateurs d'évaluation'' permettant d'évaluer les résultats en fin de projet :**

- **indicateurs techniques,**
- **indicateurs économiques**
- **indicateurs environnementaux,**
- **autres indicateurs**

## IV COMPTE PREVISIONNEL DE REALISATION DU PROJET

**IV.1 Compte prévisionnel détaillé par action** (établir un seul tableau par action pour toute la période correspondant au financement du CAS DAR sollicité) :

Les crédits CAS DAR doivent représenter au maximum 60% du coût total hors salaires publics.
Una attention particulière sera portée au cout/ETP ; l'opportunité des montants des différentes actions pourra être sujette à une réévaluation.

**TITRE DE l'ACTION**

| **Désignation des partenaires par catégorie** | **Coût total en Euros** | **Temps Techniciens, Ingénieurs et chercheurs (en ETP)** | **Aide sollicitée CAS DAR en Euros** | **Autres concours financiers publics et privés obtenus ou en cours (détailler par bénéficiaire et par financeur*)** | **Autofinancement (dont produits de prestations ou de ventes liées au projet)** |
|---|---|---|---|---|---|
| **Pilotage du projet (préciser l'organisme)** | | | | | |
| **Missions confiées à une ou plusieurs Chambres d'agriculture (préciser lesquelles et détailler les colonnes 2 à 4 pour chacune d'entre elles)** | | | | | |
| **Missions confiées à un ou plusieurs ICTA (préciser quels ICTA et détailler. les colonnes 2 à 4 pour chacun d'entre eux)** | | | | | |
| **Missions confiées à un ou plusieurs autres organismes professionnels agricoles (préciser lesquels et détailler.toutes les colonnes)** | | | | | |
| **Missions confiées à un ou plusieurs organismes de recherche publique (préciser lesquels et détailler .toutes les colonnes)**<br>- **salaires publics**<br>- **autres dépenses** | | | | | |
| **Missions confiées à un ou plusieurs établissements d'enseignement technique ou supérieur (préciser lesquels et détailler)**<br>- **salaires publics**<br>- **autres dépenses** | | | | | |
| **Missions confiées à d'autres organismes (association, entreprise privée …) (préciser lesquels et détailler)** | | | | | |
| ***Total hors salaires publics*** | | | | | |
| *Total des salaires publics* | | | | | |
| **Total Général** | | | | | |

* indiquer une subvention uniquement sur la ligne « total général » si le détail ligne à ligne par bénéficiaire n'est pas envisageable à la date de remise du dossier parce que cette subvention est globale

**IV.2. Tableau récapitulatif par action** (à n'établir que s'il y a plusieurs actions et donc plusieurs comptes prévisionnels) :

| **Titre des actions** | action 1 | action 2 | action 3…. | **Total général** |
|---|---|---|---|---|
| **Coût total en €** | | | | |
| **Dont total hors salaire public** | | | | |
| **Dont total salaire public** | | | | |
| **Aide sollicitée CAS DAR** | | | | |
| **Autres concours financiers** | | | | |
| **Autofinancement** | | | | |

**IV.3. Tableau récapitulatif par partenaire**

| **Nom des partenaires** | partenaire 1 | partenaire 2 | partenaire 3 | partenaire 4…. | **Total général** |
|---|---|---|---|---|---|
| **Coût total en €** | | | | | |
| **Total hors salaire public** | | | | | |
| **Total salaire public** | | | | | |
| **Aide sollicitée CAS DAR** | | | | | |
| **Autres concours financiers** | | | | | |
| **Autofinancement** | | | | | |

**V – RESULTATS ATTENDUS ET SUITES DU PROJET (soyez bref et précis)**

**V.1 Difficultés que pourrait rencontrer le projet et moyens d'y répondre :**

**V.2 Résultats attendus :**

**V.3 Valorisation et communication prévues (sur le projet, sur les résultats) :**
**Renseigner clairement les publications, séminaires, formations, autres modes de valorisation qui seront mis en œuvre, en précisant le public cible, les échéances.**

**V.4 Amélioration attendue et valorisation ultérieure des compétences :**

**V.5 Evolution attendue des compétences de l'organisme porteur du projet, ainsi que celles des partenaires associés :**

**V.6 Suites attendues du projet :**
**Décrivez comment seront assurés les relais techniques et financiers à l'issue du projet CAS DAR :**

**VI Article destiné à une éventuelle publication**

**Article, présentant en une demi-page la problématique, les enjeux, les acteurs et les résultats attendus.**

**VII. Schéma ‘’Finalités-Actions’’**

| Finalités | Objectifs généraux | Objectifs opérationnels | Actions | Résultats recherchés | Indicateurs | Modes de valorisation |
|---|---|---|---|---|---|---|

